



Commission Sportive

Le Rheu, le 6 septembre 2019

Mesdames et Messieurs les correspondants de club

Avant que ne débute cette nouvelle saison, je souhaitais vous rappeler quelques points de règlement concernant le championnat régional par équipes.

Conformément à l'article II.115.1 (page 27 des règlements sportifs fédéraux) et à l'article 7R du règlement régional du championnat par équipes, l'équipe classée dernière d'une poule descend dans la division inférieure quel que soit le nombre d'équipes dans la poule.

Conformément à l'article II.125 page 29 des règlements sportifs fédéraux, pour participer à la journée des titres avec une équipe, un joueur doit avoir disputé au moins 2 rencontres dans cette équipe ou dans une équipe de n° supérieur et être qualifié pour cette équipe.

Par ailleurs, je voudrais vous rappeler un point de règlement qui a occasionné plusieurs amendes la saison dernière : tout joueur(e) abandonnant pour raison de santé doit adresser à la LBTT dans les 7 jours un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour ou du lendemain de la compétition.

Tout manquement à cette règle est sanctionné d'une amende de 50 €. Tout abandon sans motif sera sanctionné de la même façon.

Toute décision prise par la commission sportive régionale est susceptible d'appel devant le jury d'appel régional dans les 15 jours qui suivent la notification de la sanction, moyennant le versement d'une caution.

Cet appel doit être fait par courrier, adressé au Président de la ligue de Bretagne, et accompagné d'un chèque de caution de 100 €.

Cette caution vous sera remboursée si l'appel est recevable. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la ligue de Bretagne.

Par ailleurs, la contestation d'une amende est possible par mail ou par courrier adressé à la ligue de Bretagne. Le recours sera étudié par une commission composée du Président de la ligue, du secrétaire général, du trésorier et du président de la CSR.

Enfin, je vous informe, qu'à partir de cette saison, nous n'enverrons plus de feuilles de rencontre par courrier. Vous recevrez une feuille au format informatique (pdf) par mail en début de saison, charge à vous de l'imprimer. Les règles d'envoi de la feuille après la rencontre sont inchangées.

Je vous souhaite une bonne saison 2019-2020.

Le président de la commission sportive régionale

Michel KERISIT